



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES
CONSEIL NATIONAL

COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE - 22 AVRIL 2020 A TOUS LES CHIRURGIENS-DENTISTES

Chères consœurs, chers confrères,

La conférence de presse du Premier Ministre et du Ministre de la santé a suscité des inquiétudes et des interrogations de certains d'entre vous et il semble nécessaire d'apporter quelques précisions pour vous rassurer quant au travail réalisé.

Dès le premier jour de cette crise sanitaire sans précédent, le conseil national de l'ordre s'est entièrement impliqué en mobilisant sans limite ses élus, son personnel administratif et l'ensemble de la profession.

Dans le souci du respect des mesures de confinement de la population prononcée par le Gouvernement et afin de garantir la protection de la santé publique, le conseil national a demandé la fermeture des cabinets dentaires ; fermeture dont la nécessité a été confirmée par de nombreuses ARS et par toutes les études scientifiques publiées à ce jour afin de limiter la propagation du virus sur le territoire.

Le conseil national a mis immédiatement en place et coordonné la permanence des soins bucco-dentaires urgents. De plus, il a mis à disposition des patients le numéro national d'appel d'urgences bucco-dentaires. Cette permanence des soins s'est ensuite organisée sous la responsabilité des conseils départementaux avec l'appui des conseils régionaux, ce dispositif est salué par les pouvoirs publics, les patients et les médias. En cas de dysfonctionnement, le conseil national intervient dans l'urgence pour trouver avec le CDO la solution la plus adaptée. **C'est en pleine synergie que l'institution ordinale œuvre (conseil national, conseils régionaux et conseils départementaux) pour la santé publique et la profession.**

De manière consensuelle, et en assurant la collégialité, différents guides et protocoles ont été rédigés sous l'égide du conseil national :

- Guide praticien traitant
- Recommandations de bonnes pratiques
- Recommandations provisoires
- Protocole covid-19 - cabinet dentaire - stade 3 de l'épidémie - Principes généraux d'organisation
- Protocole covid-19 - cabinet dentaire - orthodontie
- Protocole covid-19 - cabinet dentaire - stade 3 de l'épidémie

Le conseil national est intervenu à maintes reprises auprès des autorités de tutelle (cabinet du Premier ministre, ministère de la santé, direction générale de la santé, certaines ARS en soutien aux présidents de CRO, ...) pour obtenir des masques FFP2 ainsi que tous les EPI indispensables permettant la prise en charge des soins bucco-dentaires urgents et le désengorgement des SAMU Centre-15 et des services hospitaliers.

Le conseil national n'a cessé d'informer ces mêmes autorités de tutelle des difficultés sanitaires et économiques auxquelles les chirurgiens-dentistes font face depuis le début de cette crise.

Le conseil national a lancé un appel à la solidarité auquel plus de 600 chirurgiens-dentistes ont répondu favorablement pour soutenir les équipes soignantes de l'APHP.



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL NATIONAL

Le conseil national a participé activement à la logistique de livraison des masques (dotation d'état).

Le conseil national a coordonné les commandes d'EPI avec les URPS et les CRO. Il a assumé la charge financière et la logistique de la seconde livraison des EPI. Il a financé l'achat de manchons de protection au même titre que l'ADF a financé l'achat de tabliers de protection.

Le conseil national a constitué un *conseil scientifique odontologique* de crise Covid-19 #ONCD pour l'élaboration des recommandations en particulier post confinement ; conseil composé d'universitaires, de sociétés savantes, de praticiens libéraux et d'ordinaux.

Le conseil national a initié un *conseil politique* regroupant l'ensemble des instances professionnelles (Ordre, ADF, syndicats) lequel a entrepris un travail collaboratif et consensuel afin de présenter un plan de sortie de crise acceptable par l'ensemble des praticiens.

Cette liste d'actions n'est en aucune manière exhaustive tant le travail réalisé dans l'ombre est important.

La dynamique actuelle réunit tous les acteurs de notre profession afin d'accompagner au mieux, ensemble, la reprise d'activité.

Le courrier en date du 20 avril 2020, du Ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran (ci-attaché) et les derniers journaux télévisés (JT 20h00 TF1 et BFM TV du 20 avril) montrent que le conseil national intervient sans relâche, aux côtés de la profession unie, pour faire entendre la voix des chirurgiens-dentistes.

Conscient des difficultés sanitaires et économiques au sein de nos structures de soins, le conseil national travaille sur des solutions pérennes pour la réouverture des cabinets dentaires avec notamment :

- la mise à disposition de protocoles adaptés et applicables par tous les chirurgiens-dentistes permettant la dispensation de soins sécurisés,
- la surveillance des stocks d'EPI, et plus précisément l'équité qui devra prévaloir pour l'approvisionnement de chaque praticien en fonction des spécificités territoriales.

De surcroît, le conseil national œuvre avec le ministère de la santé tant sur la dotation de masques FFP2 aux praticiens que sur le dispositif de distribution.

Les différents commentaires, notamment sur les réseaux sociaux, sont quelque peu hâtifs, et nous vous recommandons la plus grande confraternité jusqu'à la sortie définitive de cette crise : le bilan global pourra être fait à date.

Nous vous prions de croire, chères consœurs, chers confrères, à l'assurance de nos salutations confraternelles les meilleures.

Dr Serge Fournier
Président du conseil national de l'ordre

PJ / courrier en date du 20 avril, du Ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le

20 AVR. 2020

N/Réf. : CAB SSA/CR/ST – Pegase D-20-007772

Monsieur le Président,

L'épidémie de Covid-19 à laquelle nous faisons face bouleverse la vie personnelle et professionnelle de l'ensemble des Français. Les mesures de confinement que nous avons prises pour y faire face impactent fortement non seulement l'organisation des soins mais également l'activité économique dans tous les secteurs. Elles sont, vous le savez, indispensables pour limiter la propagation du virus et je suis conscient des sacrifices qu'elles demandent à chacun. Ces mesures nécessitent une adaptation de nos modes de fonctionnement, notamment pour assurer la continuité des soins à la population, en toute sécurité.

C'est à ce titre que je tiens à témoigner mon immense gratitude à l'ensemble des chirurgiens-dentistes qui, dans ce contexte si particulier, se sont fortement impliqués, par le respect des règles de confinement tout d'abord, en faisant le choix de réduire l'activité aux seuls soins urgents.

L'organisation territoriale pour la prise en charge des soins bucco-dentaires urgents que vous avez très rapidement mise sur pied est exemplaire, de même que le numéro d'appel national dédié qui permet de soulager les centres 15. Le nombre important d'appels reçus en quelques semaines sur cette plateforme montre bien tout l'intérêt de ce dispositif.

Vous le savez, je me suis engagé à accompagner votre profession par la mise à disposition, pour le dispositif ordinal de permanence, de masques du stock d'Etat. Mes services prendront contact avec vous pour augmenter cette dotation, 150 000 masques FFP2 au total jusqu'au 11 mai, pour soutenir les nouvelles ouvertures de cabinet décidées pour prendre en charge les urgences relatives.

A cet égard, je souhaite saluer l'organisation logistique spécifiquement mise en œuvre par l'Ordre pour la dotation de masques dédiée à la profession.

Docteur Serge FOURNIER
Président
Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes
22 rue Emile Menier
756016 PARIS

Je sais l'effort consenti par chacun d'entre vous et la mobilisation dont vous faites preuve par ailleurs, que ce soit au travers de la réserve sanitaire ou de la mutualisation d'équipements. Je vous confirme par ailleurs que j'ai demandé à l'Assurance maladie d'examiner sous quelles conditions il est possible de reconnaître des actes de télémedecine pour les chirurgiens-dentistes.

Nous vivons une situation inédite qui constitue une épreuve économique pour beaucoup d'entre vous. Aussi, je tiens à vous assurer de mon entier soutien pour traverser cette crise et ses conséquences sur votre activité. Le Gouvernement se mobilise comme vous le savez pour soutenir le tissu économique et l'emploi et a mis en place des garanties dont vous bénéficiez, comme le chômage partiel pour vos salariés par exemple.

Au-delà, j'ai demandé à l'Assurance maladie de concevoir rapidement un dispositif spécifique aux professionnels de santé libéraux, dont les chirurgiens-dentistes. Ce dispositif aura vocation à aider financièrement chaque professionnel, je l'espère d'ici début mai, pour faire face à ses charges. Je l'ai déjà dit, il ne serait pas concevable que notre système de santé, aujourd'hui soumis à rude épreuve, souffre une nouvelle fois après la crise, du fait de fermetures économiques de cabinets.

Enfin, il nous faut collectivement penser aux modalités d'une sortie progressive du confinement à partir du 11 mai prochain afin de poser les conditions d'un retour à une activité la plus proche possible de la normale. De nombreuses questions devront être rapidement éclaircies en termes de fonctionnement des cabinets et de mise en œuvre des indispensables mesures de protection pour les chirurgiens-dentistes, leurs collaborateurs, et bien sûr les patients.

Je sais qu'un tel travail a commencé au sein de la profession et les services du ministère vous convieront prochainement, en lien avec l'Assurance maladie, à un travail de concertation sur les conditions d'une telle reprise progressive d'activité.

En renouvelant à chacun des membres de votre profession mes chaleureux remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien amicalement



Olivier VÉRAN